

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

21 janvier 1995

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 10 JANVIER 1995

Le Conseil du personnel s'est réuni en séance ordinaire, **le 10 janvier à 14h.30.**

Cette séance est l'occasion d'échanges de voeux entre délégués pour cette nouvelle année, qui, à bien des égards, sera très importante pour le personnel, comme nous le verrons plus loin.

Approbation du LHC: l'approbation du LHC est le premier sujet de discussion (voir notre article dans le Bulletin hebdomadaire n° 3/95, du 16 janvier 1995).

Planification: le Conseil du personnel est informé que la Direction s'apprête à redéfinir la planification à long terme en fonction des nouvelles conditions et scénarios imposés lors de cette approbation; il manifeste son souci de pouvoir être consulté **avant** que les décisions soient prises — c'est normalement ainsi que se font les consultations — et soucieux de mieux connaître les outils employés par les responsables techniques de la planification; il décide d'inviter l'un de ces derniers pour un exposé lors d'une réunion spéciale informelle, **avant la fin janvier**. Il charge le Comité exécutif d'en obtenir l'autorisation.

Activités du Comité exécutif: un bref résumé des activités passées est donné,

Forum tripartite sur les conditions de l'emploi (TREF): le Conseil du personnel, est informé d'un grave ennui de santé du Président de TREF; il décide de lui adresser ses meilleurs voeux de bon rétablissement.

Le Président de l'Association informe le Conseil des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de TREF, **le 13 décembre 1994**. Elles ont porté sur la révision des S&R et, de façon très préliminaire, sur l'examen (quinquennal) des rémunérations. Il souligne qu'il conviendra de veiller avec vigilance à la répartition des compétences entre les différents organes de l'Organisation — le Forum devant être un lieu d'échange d'informations et d'opinions et non un lieu de décisions, — ainsi que sur le caractère intergouvernemental de l'Organisation dans laquelle chaque État membre dispose, en définitive, d'une voix au Conseil.

Activités prévues pour 1995: la liste des activités principales prévues se présente ainsi:

- examen (quinquennal) des rémunérations
- politique et planification du personnel
- révision des Statut et Règlement du personnel
- examen du système dit MOAS ("merit-oriented advancement system")
- étude actuarielle de la Caisse de pensions
- suivi des recommandations des Rapports Hoffmann et Weber sur l'assurance maladie,

tous sujets importants pour le personnel et dont l'achèvement est prévu pour **la fin de 1995**

- développement des relations avec nos collègues des autres organisations internationales
- développement des relations avec nos collègues des entreprises contractantes travaillant sur le site et leurs représentants
- rédaction et publication d'une brochure de présentation de l'Association du personnel
- rédaction et publication d'une brochure de présentation des Clubs de l'Association
- révision éventuelle des Statuts de l'Association¹
- règlements du personnel du Jardin d'enfants, de la Commission des cas particuliers, du Comité de coordination des clubs.

Le Conseil prend note de cette liste dont il approfondira les divers éléments lors de ses prochaines réunions. Certains points plus urgents font l'objet de discussion et de décision:

¹ signalons à ce sujet que l'Association attend incessamment les commentaires de son conseiller juridique aux objections du Directeur général relatives aux Statuts de l'Association approuvés par l'Assemblée générale le 29 septembre 1993.

Révision des Statut et Règlement du personnel (S&R) :

rappel: cette révision, annoncée **dès juin 1991**, est toujours en cours. Pour en faire avancer l'étude, le Comité de concertation permanent (CCP) a créé un Sous-groupe, **en 1994**, qui comprend des membres nommés par l'Administration et des membres nommés par l'Association. Ce Sous-groupe se réunit normalement une fois par semaine.

En décembre dernier, le Conseil du personnel avait été informé par ses membres des conditions difficiles dans lesquelles travaillait ce Sous-groupe: en particulier, les textes modifiés manuellement en séance par le Sous-groupe et dont il demandait la mise en forme dactylographiée, lui revenait sous une forme modifiée hors séance par la Division du personnel au gré des rencontres qu'elle pouvait faire dans les couloirs avec tel ou tel membre de la Direction ou de l'Administration... Le Conseil du personnel avait trouvé cette situation inacceptable et avait donc décidé d'interdire à ses membres de poursuivre les discussions tant que des procédures normales n'auraient pas été convenues et appliquées.

Le Comité exécutif présente un projet de procédures pour le fonctionnement du Sous-groupe, agréé dans celui-ci: il est approuvé par le Conseil, qui autorise ses membres à reprendre les discussions sur le fond au sein de ce Sous-groupe, et confirme une décision antérieure par laquelle il délègue le pouvoir de s'exprimer en son nom sur la substance des S&R à un Comité exécutif élargi auquel sont invités tous les membres du Conseil intéressés. Le Comité exécutif élargi se réunit normalement une fois par semaine.

Les discussions qui vont reprendre portent en particulier sur les nouveaux types de contrats pour le personnel titulaire que la Direction veut introduire pour les recrutements futurs, une question fort importante et qui pourra avoir des conséquences sur l'attrait ou non — qui dépendra aussi des projets et des conditions d'emploi — du CERN pour les jeunes travailleurs qui seront nécessaires à la réalisation de ces projets.

Par contre, le Conseil du personnel interdit à ses représentants de discuter les S&R sur le fond au sein du CCP tant que les procédures de celui-ci n'auront pas été aménagées ainsi qu'il en avait été convenu en octobre dernier.

Barèmes des rémunérations pour 1993, 1994 et 1995: sur information du Comité exécutif, le Conseil du personnel constate qu'aucune des adaptations des rémunérations **pour 1993, 1994 et, maintenant, 1995** n'a été prise conformément à la méthode en vigueur. Malgré le Jugement n° 1368

du Tribunal Administratif de l'Organisation Internationale du travail (TAOIT)¹. le Conseil de l'Organisation s'est contenté, lors de sa réunion **du 16 décembre 1994, sans** aucune discussion et par une décision purement formelle, d'entériner le barème 1993 décidé en son temps par le Directeur général. Il a fait de même pour le barème 1994².

Le Conseil du personnel approuve par consensus la proposition du Comité exécutif d'encourager ses membres à poursuivre les procédures de contestation de ces barèmes et à engager la contestation du barème **pour 1995**.

Fondation Max Havelaar: le Conseil du personnel examine une proposition du Comité pour les Collectes à Long Terme tendant à engager les restaurants n° 1 et n° 2 à utiliser du café fourni par la Fondation Max Havelaar. Cette Fondation paie les producteurs de café deux fois plus cher que les circuits commerciaux ordinaires tout en réduisant les frais intermédiaires. Il s'ensuivrait une légère augmentation de la tasse de café servie au CERN. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité. Le Comité de surveillance des Restaurants en sera saisi.

Plan de formation à 5 ans et Plan de formation pour 1995 - Le Conseil du personnel avait invité Vince Hatton, Président du Comité paritaire pour la formation et le perfectionnement (JTB - Joint Training Board) de 1988 à 1994, Pier Giorgio Innocenti, Président du JTB depuis le début de 1995 et Bill Blair, Chef des Services d'Enseignement. Après un exposé des deux plans de formation, le Conseil du personnel exprime son appréciation pour la qualité des rapports et des propositions. Il est constate avec satisfaction que le JTB a non seulement examiné les questions liées à la formation proprement dite mais s'est penché aussi sur divers autres sujets — comme la mobilité interne, le transfert des connaissances et la planification des successions — comblant ainsi un vide dans la politique du personnel. Dans la discussion, l'accent est mis en particulier sur la sécurité, la planification des carrières, l'appréciation des superviseurs et l'aide aux membres du personnel nouvellement recrutés.

La séance s'est terminée à 17h.45.

* * * * *

¹ voir notre article dans le Bulletin hebdomadaire n° 31/94 du 1er août 1994,

² cette information n'a pas encore été publiée par l'Organisation; les requérants n'en ont pas encore été informés personnellement et formellement; l'Association en a pris connaissance oralement en assistant à la réunion du Conseil de l'Organisation.

MOINS 20% ?

Comme vous avez dû le lire dans les Communications officielles du Bulletin hebdomadaire n°4/95 du 23 janvier, sous la rubrique *“Comité de management, réunion du 12 janvier 1995”*, la Direction se prépare à définir un nouveau plan à long terme du Laboratoire. Ce plan devra tenir compte *“du nouveau calendrier du LHC et de la nécessité d'une adaptation rapide aux nouvelles conditions budgétaires moyennant une efficacité accrue, des économies, une restructuration visant à tirer un parti optimal de l'effectif, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de plans révisés concernant les finances et le personnel”*. La première étape de cette définition sera *“une réunion spéciale de prospection d'idées”* (*“brainstorming”* ou remue-méninges) à l'échelon des directeurs et des chefs de division, et *“l'ensemble du personnel devrait prendre part à cet exercice dans la cadre de réunions du même type à l'échelon des chefs de groupe et des groupes dans chaque division”*.

Lors cette même réunion du Comité de management, la Direction a demandé à chaque Division de préparer des résumés indiquant:

- 1.- comment elle dépense son budget
- 2.- comment elle utilise ses ressources humaines
- 3.- comment elle pourrait opérer dans le futur avec un budget et de ressources humaines réduits par 20%.

Le Comité exécutif de l'Association et de nombreux collègues manifestent à la fois leur perplexité et leur inquiétude face à cette troisième demande — pourquoi 20%? — 20% de quoi?¹ — sur quelles échelles de temps? — quelles seront les conséquences sur l'emploi?

A maintes reprises et encore tout récemment, l'Association a demandé à être consultée sur les aspects de la planification qui concernent le personnel. Elle renouvellera cette demande. De votre côté, n'hésitez pas à nous transmettre les informations que vous pouvez avoir de votre côté.

¹ il y a déjà une réduction du budget de 10% en ce début d'année

23 January 1995

20% LESS ?

As you may have read in the Official News of Weekly Bulletin n° 4/95 dated 23 January, under the heading *“Management Board, Meeting of 12 January 1995”*, the Management is preparing to define a new long-term plan for the Laboratory. This plan must take account of *“the new LHC timetable and the need to adapt rapidly to the new budgetary conditions through increased efficiency, economies, restructuring to optimise use of manpower and drawing up and implementation of revised financial and manpower plans”*. The first step of this definition will be *“a special brainstorming meeting of Directors and Division Leaders”*, and *“all staff should be involved in that exercise through brainstorming meetings of group leaders and groups in each Division”*.

During this meeting of the Management Board, each Division has been asked to prepare summaries showing:

- 1.- how their money is used
- 2.- how their manpower is used
- 3.- how they could operate in the future with 20% less money and manpower.

The Executive Committee of the Association and numerous colleagues have indicated both their perplexity and their worries about the third request — why 20%? — 20% of what?² — over what timescale? — what will be the effect on employment?

On several occasions and again recently, the Association has asked to be consulted on those aspects of the planning which concern the staff. It renews this request. On your side, do not hesitate to keep us informed of what you know.

² there has already been a 10% budget cut at the beginning of the year

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

La prochaine permanence du Groupement des Anciens du CERN se tiendra le :

**MARDI 7 FEVRIER 1995
DE 14H.00 À 17H.00**

dans les locaux de l'Association du Personnel -
Bâtiment 64 R-010

CYCLE DES CONFERENCES DU SOIR DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

Après le succès obtenu par les diverses conférences de ces derniers mois, entre autres celle de Henri LABORIT nous souhaiterions vous proposer d'autres conférences de cette qualité.

Aussi, nous serions heureux de recevoir vos suggestions tant pour les prochains sujets à traiter que pour les conférenciers qui pourraient les présenter.

Les exposés ne doivent avoir aucun but politique, religieux ou commercial.

Pour vos propositions veuillez contacter le Secrétariat de l'Association du Personnel
Tel 2819 ou 4224 - Fax 785 10 02.
STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

SERIES OF EVENING CONFERENCES ORGANISED by the STAFF ASSOCIATION

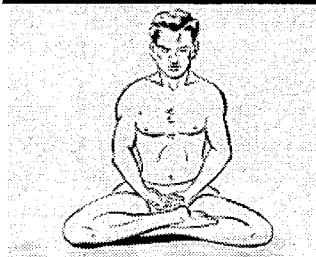
Following a number of highly successful conferences over the last few months, including the latest given by Henri Laborit, which was a "sell-out", we would like to be in a position to offer more conferences of the same type and calibre.

Thus we would welcome suggestions for speakers of international repute and topics of general interest.

The presentation should not have any political, religious or commercial objective.

If you have any speakers to propose, please contact the Staff Association Secretariat
Tel 2819 or 4224 - Fax 785 10 02.
STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

CLUBS



YOGA

**Liste des cours pour le deuxième semestre,
début février 95/fin juin 95 :**

Professeur Maryse Huber

Viniyoga (yoga progressif et adapté, appui sur la respiration)

3 cours hebdomadaires :

- lundi 11h.15 - 12h.15
12h.15 - 13h.15
- mardi 12h.30 - 13h.30

Professeur Marie-Claude Pihet

Yoga inspiré des yoga égyptiens et chinois

2 cours hebdomadaires :

- mardi 17h.45 - 18h.45
19h.00 - 20h.00

Professeur Michel Cohen

Stretching postural et hatha yoga

6 cours hebdomadaires :

- Mercredi 11h.30 - 12h.30
12h.30 - 13h.30
17h.40 - 18h.40
18h.45 - 19h.45
- Vendredi 11h.30 - 12h.30
12h.30 - 13h.30

Tous les élèves ou futurs élèves peuvent s'inscrire directement auprès du professeur lors du premier cours.

Le prix pour le semestre (environ 21 leçons) est fixé à CHF 175.-.

La cotisation annuelle au Club de Yoga du CERN s'élève à CHF 5.- payable au moment de l'inscription.

Les cours ont lieu dans la salle des Clubs de l'Association du Personnel, près du restaurant No. 2 Bât. 504.

Pour de plus amples informations, contacter:
Anne Perrelle /ECP au 2406.